

Luxembourg, le 30 janvier 2017

**Objet : Demande de mise à l'ordre du Jour de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de la question du futur encadrement législatif du Fonds de Compensation de la Sécurité sociale**

Monsieur le Président,

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de ladite commission un point relatif à la stratégie d'investissement et aux modifications législatives à apporter au Fonds de compensation commun au régime général de pension et d'inviter Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à cette réunion.

Sur demande de la sensibilité politique déi Lénk, cette question a déjà figuré à l'ordre du jour de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale du lundi 18 janvier 2016.

Après large discussion, le rapport de cette réunion indique : «Le Président de la commission souligne dans ce contexte qu'il sera effectivement nécessaire de préparer un tel débat (avec motion le cas échéant) préalablement dans la commission et de consulter à titre liminaire les différents acteurs impliqués (partenaires sociaux, société civile, d'autres experts etc.), comme mentionné dans la demande de la sensibilité politique déi Lénk. Il est par conséquent retenu d'entendre préalablement l'avis des personnes concernées dans la commission en vue de la préparation d'un débat d'orientation dans la Chambre ».

Or, un an plus tard, ladite Commission n'a toujours pas donné suite à cette discussion, ce pourquoi nous proposons de la remettre à l'ordre du jour.

En même temps, le Ministre de la Sécurité sociale avait mentionné dans cette même réunion du 18 janvier 2016 que, dans le contexte de l'Accord climatique de Paris, « un exercice de screening du Fonds sera mené et les éventuelles répercussions sur la politique de financement du Fonds seront examinées ». Nous aimerions donc savoir de Monsieur le Ministre si cet exercice a bien été mené et quelles conclusions en ont été tirées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

Marc Baum



Député